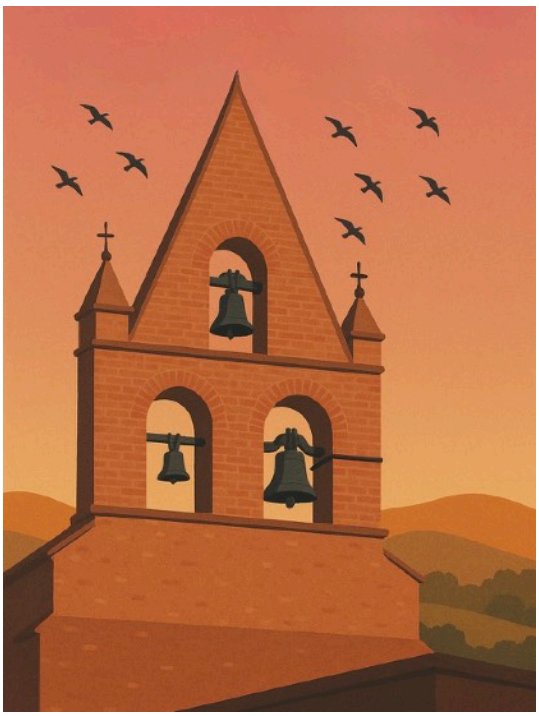
La feuille de Roquevidal

N°173 – OCTOBRE 2026



Les cloches sonnent !

Les différents problèmes qui affectaient le clocher ont été résolus et les cloches peuvent à nouveau sonner. C'est l'occasion de vous les présenter à nouveau.

La plus imposante, « Joséphine Félicie », pèse 450 kg et mesure 90 cm de diamètre. Fondue à Toulouse en 1900, elle peut être sonnée à la volée ou tintée par un marteau.

La plus haute pèse 200 kg et date de 1816. Elle possède deux battants intérieurs qui, lorsqu'ils fonctionnent simultanément, produisent une sonorité exceptionnelle.

La plus petite, mais aussi la plus ancienne, date de 1657, a été offerte par une habitante du village. Elle occupe la niche du clocher restée longtemps vide.

Projet agri-photovoltaïque du GAEC Ferme de Ligogne.

Le projet d'agri-photovoltaïque dans le secteur des Azémars est abandonné.
Dans le cadre de l'amélioration du paysage, David Joulia et les voisins des Azémars avec la collaboration de Arbres et paysages tarnais élaborent un nouveau projet de plantations de haies paysagères sur le même secteur.
Le conseil municipal approuve et soutiendra cette initiative

Chemin des Quinziniès :

les travaux de réfection de la voirie sont terminés

Toussaint :

La messe anticipée de Toussaint aura lieu le samedi 24 octobre à 10H30 en l'église Saint Blaise de Roquevidal

Mairie pratique :

Ouverture au public de la mairie : les mercredis de 13h30 à 17h30

Tel : 05 63 58 70 90

mairie-roquevidal@orange.fr

Le site internet de la mairie est sur le site et sur l'application de TARN-AGOUT

À votre écoute

L'équipe municipale assure toujours des permanences le mercredi après-midi à la mairie.

Si vous voulez rencontrer Monsieur le Maire Jean-Marie Joulia et/ou son équipe, merci de prendre rendez-vous auprès de Jean-Marie Joulia, afin qu'il soit possible de vous consacrer le temps nécessaire.

Carte communale

La Communauté de Communes Tarn Agout (CCTA), à laquelle appartient Roquevidal, a récemment a été obligée de réviser son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) pour se mettre en conformité avec la loi. Ce document définit la vision du territoire de la CCTA pour les 20 prochaines années, en intégrant de nouveaux modèles d'aménagement, une gestion économe du foncier et une lutte contre l'artificialisation des sols.
Le SCoT s'impose à toutes les communes de la CCTA, qui devront mettre en conformité leur document d'urbanisme d'ici février 2028. La commune n'avait pas prévu de révision de sa carte communale dans l'immédiat, mais en raison des prescriptions du SCoT, elle devra concrètement réduire sa surface constructible qui est actuellement d'environ 1,8 hectares à 1,10 hectares dans la zone constructible de la carte communale.

La révision d'une carte communale est un processus complexe qui nécessite une étude préalable de l'existant et des besoins, l'élaboration de divers documents, tout en restant compatible avec le SCoT. L'intervention d'un bureau d'études est donc indispensable. À cet effet, le conseil municipal a voté une délibération le 8 octobre 2026 pour lancer la prescription de la révision de la carte communale et nous vous informerons tout au long de son élaboration.

Directeur de publication : Jean-Marie JOULIA (06 81 61 69 81) jeanmariejoulia@gmail.com
Rédactrice en chef Camille SELMES (06 70 46 82 06) camille.selmes@hotmail.fr